POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / juillet-août 2019 - 6 €

N°306

NUMÉRO SPÉCIAL

LES MONTAGNARDS GARDIENS DE LA BIODIVERSITÉ

NUMÉRO
306
juillet-août 2019

À LA UNE : Conscients de vivre sur des territoires où la biodiversité demeure une authentique richesse, nombre de montagnards redoublent d'efforts afin d'atténuer les effets du changement climatique et des autres atteintes à la nature. La miellerie d'Isabelle et Olivier Gotorbe fut la première certifiée « bio » en Alsace. Leurs abeilles butinent joyeusement dans le massif vosgien et la forêt du Piémont alsacien.

Photo : Côté Nature

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

édito

FRÉDÉRIQUE LARDET, *vice-présidente de l'ANEM, députée de la Haute-Savoie*

« LA MONTAGNE VIVANTE, GARANTE DE BIODIVERSITÉ »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Avec la multiplication de rapports alarmants, la prise de conscience des menaces qui pèsent sur la biodiversité ne cesse de progresser dans l'opinion. Les activités humaines et le changement climatique sont tour à tour montrés du doigt. Pour leur part, les montagnards savent depuis longtemps à quoi s'en tenir pour ce qui est de leurs territoires. Milieu sentinelle au même titre que le littoral pour ce qui est de l'impact des hausses progressives de températures, les bouleversements les plus spectaculaires sont d'ores et déjà à l'œuvre : aridité accrue ainsi que remontée progressive des étages de végétation et des écosystèmes qui leur sont attachés. L'aire des milieux biologiques alpins est ainsi appelée à se rétrécir tandis que celle de la moyenne montagne devrait gagner du terrain et faire fonction de refuge pour nombre d'espèces animales et de variétés végétales en provenance des strates en contrebas. Les acteurs de terrain n'ont d'autre choix que d'adapter leur activité, et leurs efforts en ce sens devront perdurer. En cela, ils sont utiles pour l'ensemble de la collectivité.

Car en montagne, le facteur humain est un élément primordial et déterminant pour la richesse et la qualité de la biodiversité. La tentation chez certains à l'ensauvagement ou à la sanctuarisation des territoires montagnards conduirait assurément à un appauvrissement préjudiciable à tous.

Voilà le fondement de l'engagement permanent de l'ANEM pour une montagne vivante au quotidien. Loin d'être un corps étranger ou un élément perturbateur indésirable, l'homme doit rester l'élément central du dispositif qui assure le juste et fragile équilibre entre développement et protection, en lui permettant d'assurer son rôle de multiplicateur. À l'occasion de la pause estivale, nous avons fait le choix d'en faire le rappel, images à l'appui.

sommaire

3 - Actualité
- Les réintroductions d'ours interrompues
- Les réunions départementales se poursuivent
- Le Comité directeur désigne les responsables de section de l'ANEM
- Formation

Spécial biodiversité

4 - Pas de joyaux sans écrin
6 - Une abondance au prorata de la ressource en eau
8 - La forêt compagne indispensable
10 - Une interaction vertueuse avec l'agriculture
12 - Un inventaire sans cesse à redécouvrir
14 - La biodiversité ultramarine sur un volcan

Pour la montagne
est édité
par l'Association nationale
des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
François Bonneville
Dorothée Collet
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Jérôme Diawara
Photos
Droits réservés
sauf crédits
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0119G8199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré
à 6 000 exemplaires.
Dépôt légal :
juillet 2019

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Les réintroductions d'ours interrompues

Le 6 juin une nouvelle feuille de route du gouvernement concernant le pastoralisme et l'ours a été adressée au préfet de la Région Occitanie, suspendant *sine die* les réintroductions d'ours.

Lancée à la suite des deux réintroductions polémiques à l'automne dernier, la mission confiée conjointement au CGEDD[1] et au CGAAER[2] afin d'identifier de nouveaux moyens de conforter le pastoralisme pyrénéen en limitant les prédations dues à l'ours a récemment rendu ses conclusions. Sur cette base, François de Rugy et Didier Guillaume, respectivement ministres en charge de la Transition écologique et solidaire, d'une part, et de l'Agriculture et de l'Alimentation, d'autre part, ont rédigé la nouvelle feuille de route du gouvernement concernant le pastoralisme et l'ours.

Le document reprend à son compte le constat selon lequel les conditions actuelles de la dynamique de population ne justifient pas d'engager de nouvelles réintroductions d'ours, « sauf en cas de mortalité, notamment liée à une cause anthropique », et donne la priorité au renforcement de certains dispositifs et à l'expérimentation de nouveaux.

Sur le plan financier, les aides à l'équipement des troupeaux en moyens de protection devraient être majorées et surtout plus rapidement mobilisables, tandis que le barème d'indemnisation des bêtes prédatées a été révisé à la hausse. En matière de modalités, une action sera engagée pour mieux informer les éleveurs sur la présence de l'ours (par SMS notamment) et une nouvelle procédure graduelle d'effarouchement renforcée a été mise en place pour les unités pastorales qui subissent des prédations malgré leurs équipements de protection (arrêté du 27 juin 2019 paru au *JORF* du 29).

Enfin, le préfet de la Région Occitanie se trouve investi du titre de préfet coordonnateur pour le pastoralisme et l'ours. Charge à lui de mettre en place une nouvelle gouvernance associant éleveurs, élus et associations au niveau de l'ensemble du massif.

À suivre…

(1) Conseil général de l'environnement et du développement.
(2) Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE LES RESPONSABLES DE SECTION DE L'ANEM

La réunion du Comité directeur à l'Assemblée nationale le 20 juin était la dernière avant la coupure de l'été. L'ordre du jour réservait une place importante à l'actualité parlementaire et les divers projets de loi en cours d'examen suivis par l'Association (loi mobilités, école, santé, collectivité d'Alsace et Agence nationale de la cohésion des territoires) ont fait l'objet d'une présentation de l'état d'avancement et d'un débat.

Au préalable, le Comité directeur a validé l'architecture générale du programme du 35e Congrès et le contenu thématique de chacune de ses trois tables rondes.

Il a également arrêté la liste des responsables de section qui se substituent désormais aux anciens responsables départementaux de l'Association. En effet, l'évolution des maillages territoriaux et les changements survenus au plan national dans les équilibres politiques traditionnels nécessitaient une approche nouvelle pour identifier des relais de terrain pertinents.

La présidente, Annie Genevard, a rappelé que l'objectif est de tracer pour chacun une feuille de route lui permettant à la fois de défendre la cause de la montagne et de faire adhérer de nouvelles collectivités. La liste de ces nouveaux responsables sera prochainement consultable sur le site de l'Association.

Les nouveaux responsables de section succèdent aux anciens responsables départementaux.

FORMATION

VENEZ VOUS FORMER À L'OCCASION DU 35e CONGRÈS

L'ANEM innove à l'occasion de son 35e Congrès en proposant plusieurs formations les 16, 17 et 18 octobre 2019, en marge des débats.

Mercredi 16 octobre (toute la journée) :
Mobilités dans les massifs, quels défis pour demain ?

Jeudi 17 octobre (matin) :
Réforme territoriale, quels enjeux pour la montagne (modification du périmètre et des compétences des régions, des intercommunalités…) ?

Vendredi 18 octobre (après-midi) :
Transition énergétique et écologique : quelles marges de manœuvre pour les élus de montagne ?

Ces formations ainsi que les frais de séjour et de déplacement sont éligibles au droit individuel à la formation des élus (DIF élus).

Si vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge, nos conseillers vous accompagnent pas à pas pour constituer votre dossier : formations@anem.org - 01 40 79 64 73.

Les réunions départementales se poursuivent

La série de réunions départementales engagée par l'Association a déjà permis de rencontrer près de 500 élus d'une quinzaine de départements. Le semestre s'est conclu avec deux dernières réunions tenues dans la Drôme et dans l'Aude.

Le 27 juin à Valence, c'est la présidente de l'Association, Annie Genevard, qui a animé la réunion des élus de la montagne de la Drôme et du Vaucluse, dans les locaux de l'hôtel du département où les accueillait la présidente du conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre Mouton. La députée de la Drôme, Emmanuelle Anthoine, et le maire de Malaucène (Vaucluse), Dominique Bodon, ont également participé aux débats.

Le 4 juillet à Limoux, salle municipale de l'Élysée, la réunion audoise animée par la secrétaire générale Jeanine Dubié, accueillie par le maire Jean-Paul Dupré, a réuni pas moins de 88 participants parmi lesquels la députée Danièle Hérin, la sénatrice Gisèle Jourda et Philippe Andrieu, conseiller régional d'Occitanie. Le président du conseil départemental audois, André Viola, était représenté par Pierre Bardies.

Ces deux rencontres ont été marquées par des échanges concrets d'une grande qualité avec les élus. Ils ont pu constater que les dossiers qui les préoccupent rejoignent en tout point ceux que porte notre association, qu'il s'agisse des zones agricoles fragiles et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), du prédateur, de l'intercommunalité, de l'eau, du déneigement, de services publics tels que l'école et la santé, mais aussi de trésoreries et de services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR).

Elles ont aussi été l'occasion de faire la promotion du 35e Congrès de l'ANEM qui se tiendra à Saint-Jean-Pied-de-Port et à Ispoure, dans les Pyrénées-Atlantiques, les 17 et 18 octobre.

Cette année, près de 500 élus d'une quinzaine de départements auront assisté aux réunions départementales.

PAS DE JOYAUX SANS ÉCRIN

123RF

PHILIPIMAGE/123RF

La biodiversité montagnarde comporte de très nombreux écosystèmes qui résultent pour chacun de ses conditions altimétriques et climatiques. On distingue ainsi cinq étages montagnards :

- « l'étage collinéen » de 500 à 1 100 m, avec une faune et une flore encore analogues à celles de la plaine,
- « l'étage montagnard » entre 1 100 et 1 700 m, caractérisé par la prédominance de forêts mixtes de feuillus et de résineux,
- « l'étage subalpin » entre 1 700 et 2 400 m, où cohabitent forêts de résineux et prairies d'alpages,
- « l'étage alpin » entre 2 400 et 3 000 m, où règne la prairie alpine,
- et enfin, au-delà, « l'étage nival », dévolu aux neiges éternelles et aux rochers avec une flore réduite aux lichens, renoncules des glaciers et androsaces alpines.

À cet étagement vient s'ajouter en métropole[1] la distinction opérée par la directive habitat entre trois grands domaines biogéographiques : alpin pour les Alpes et les Pyrénées, méditerranéen pour la Corse, et continental pour le Massif central, les Vosges et le Jura.

Ainsi compartimentés, les milieux montagnards constituent un refuge pour de très nombreuses espèces. En effet, 45 % des espèces végétales protégées en France métropolitaine se rencontrent en montagne (196 sur 434) et 29,5 % (128) sont exclusivement montagnardes. Pour les mammifères, cette proportion atteint pratiquement les 87 % avec 46 espèces protégées sur 53.

Une telle profusion n'est pas le fruit du hasard dans la mesure où 30 % de la superficie montagnarde métropolitaine est concernée par des mesures de protection ou de gestion à dominante environnementale. Ainsi, 7 des 10 parcs nationaux, 22 des 48 parcs naturels régionaux (26 % des communes de montagne), 7 des 18 sites labélisés Grand site de France et 4 des 5 sites naturels classés au patrimoine de l'Unesco sont situés en montagne.

(1) La directive habitat ne s'applique pas aux Outre-mer.

UNE ABONDANCE AU PRORATA DE LA RESSOURCE EN EAU

Sans eau, il n'y a pas de vie possible et par conséquent pas de biodiversité. La richesse de la biodiversité montagnarde s'explique donc également par l'abondance de la ressource en eau. La montagne fait ainsi fonction de véritable réservoir naturel d'eau stockée sous diverses formes : glaciers, torrents, lacs ou eaux souterraines.

Les glaciers sont alimentés par les précipitations de neige. Leur fonte alimente ensuite les cours d'eau en aval, tel le Rhône qui reçoit 746 km³ d'eau de fonte en provenance des glaciers alpins, plus grand ensemble glaciaire d'Europe.

Les sols et la forêt jouent également un rôle important de rétention en stockant la neige en hiver et en servant de réservoir d'humidité en été.

Si les ressources halieutiques qu'abritent les lacs et torrents de montagne recensent peu d'espèces endémiques (on y trouve couramment les mêmes truites et salmonidés que dans les autres parties du territoire), l'abondance de la ressource en eau est à l'origine de multiples écosystèmes associant en chaîne plantes aquatiques, mollusques, batraciens, insectes, avifaune et mammifères.

Les besoins globaux en eau ne semblent pas compromis par cette abondance de la ressource. Néanmoins, elle est impactée par les effets du changement climatique qui viennent perturber le cycle traditionnel de l'eau. Des études scientifiques annoncent, d'ici 2100, une augmentation de 20 % des débits en hiver (en raison de précipitations accrues sous forme de pluie par rapport à la neige, aggravant les risques d'inondations et de laves torrentielles), mais une réduction de 17 % au printemps et jusqu'à 55 % des débits en été, surtout au centre et au sud des Alpes. Dans les Alpes du sud, le niveau des aquifères pourrait baisser de 25 %.

C'est pourquoi les politiques publiques telles que les contrats de rivière et les installations de stockage (barrages hydroélectriques et retenues collinaires associées aux installations d'enneigement artificiel) encadrant de façon rationnelle les usages devraient se développer ou se renforcer à l'avenir afin d'éviter qu'ils n'entrent en conflit.

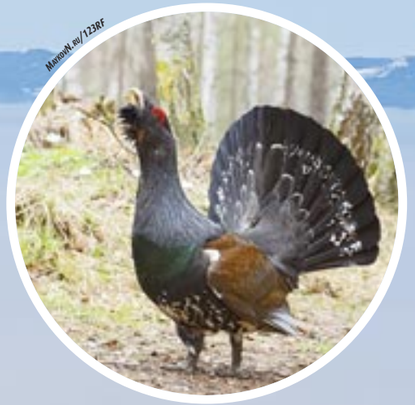
Mariusz Nowak/123RF

123RF

123RF

Santiago Nunez/123RF

Jon Ingall 2018/123RF

Benjamin Bantz/123RF

123RF

LA FORÊT COMPAGNE INDISPENSABLE

Du fait de la pente, les sols en montagne sont particulièrement fragiles et instables. Issus de la décomposition de la litière que forme l'humus par les micro-organismes (invertébrés et champignons), ces sols se dessinent plus lentement en altitude à cause des basses températures, et sont généralement peu profonds et souvent mal ancrés.

La forêt de montagne remplit ainsi un rôle essentiel pour la fixation des sols. Les territoires à plus de 600 m d'altitude (16 % du territoire métropolitain) concentrent 28 % de la forêt française. Avec 745 millions de m³, le volume de bois sur pied y est supérieur de 30 m³ par hectare en montagne.

Son entretien régulier et son exploitation sont indispensables pour pérenniser les fonctions essentielles qu'elle remplit, notamment pour prévenir les risques naturels gravitaires mais aussi pour lutter contre le changement climatique en tant que puits de carbone.

En France métropolitaine, elle présente trois formes principales qui disposent chacune de contraintes d'exploitation spécifiques :

- Celle des massifs de moyenne montagne où le taux de boisement est élevé, avec un réseau de desserte forestière suffisant pour permettre une exploitation relativement active (surtout dans les Vosges, le Jura et, à un moindre degré, dans le Massif central).
- Celle de la haute montagne où les conditions d'altitude et d'escarpement rendent l'exploitation problématique et onéreuse.
- Celle des massifs forestiers méditerranéens dont les peuplements sont de faible rendement et qui exigent une surveillance constante au regard du risque incendie.

En tout état de cause, aucune ne saurait se passer de la gestion par l'homme pour assurer durablement sa pérennité.

UNE INTERACTION VERTUEUSE AVEC L'AGRICULTURE

Nuuvy/123RF

Vwalakte/123RF

*L'*agriculture occupe une place essentielle dans l'activité économique des territoires de montagne (6 % des actifs contre 3,5 % en moyenne sur le territoire national) : culture fruitière et maraîchère, culture des champs, viticulture, production de lait et de viande.
Le patrimoine biologique et paysager de la montagne est fortement tributaire des activités agricoles et pastorales qui jouent depuis longtemps un rôle très important dans sa gestion. Celles-ci maintiennent les écosystèmes de prairies et de prés de fauche de l'étage montagnard, le pastoralisme intervenant surtout dans les étages subalpins et alpins. Ce sont donc elles qui déterminent la composition floristique des pelouses alpines. 86 % de la surface agricole utile (SAU) en montagne est classée à haute valeur naturelle (HVN), pour 18 % seulement au niveau national.
La fauche des prairies en pente, l'entretien de l'ouverture des espaces et le maintien de l'élevage extensif sont autant de bonnes pratiques agricoles favorables à la biodiversité qu'encouragent certaines mesures agro-environnementales de la Politique agricole commune et les contrats Natura 2000.
En imposant le respect des procédés traditionnels d'élevage et les méthodes artisanales de production, la production de fromages AOC, tels que le Comté, le Beaufort ou le Cantal, contribue activement à cet entretien vertueux de l'espace montagnard qui fait office de multiplicateur de la biodiversité.
Enfin, nombre de plantes aux vertus médicinales, telles que la gentiane, la myrtille, le lavandin ou l'arnica, pour n'en citer que quelques-unes, dont le mode de production est « semi-sauvage », représentent une composante précieuse de la biodiversité végétale des montagnes.

UN INVENTAIRE SANS CESSE À REDÉCOUVRIR

La biodiversité montagnarde que nous connaissons aujourd'hui est en grande partie le produit de l'histoire et de son interaction avec l'homme. C'est ainsi que les deux tiers des plantes à fleur ainsi que la moitié des espèces animales de l'étage alpin vivent également au niveau de la mer… mais en région arctique. Au gré de l'histoire climatique et notamment du plissement alpin à l'ère tertiaire et des grandes glaciations de l'ère quaternaire, diverses vagues de peuplement de végétaux et d'espèces animales en provenance soit de l'Afrique et des régions méditerranéennes, soit des steppes russes ou asiatiques, ou encore de la taïga et de la toundra, se sont accumulées. Ne sont parvenus jusqu'à nous que ceux qui ont su s'adapter en résistant aux conditions souvent extrêmes que leur impose le contexte montagnard.

Le résultat se traduit par un inventaire hors du commun, exceptionnel par sa richesse et sa qualité. Au nombre des espèces montagnardes emblématiques, on trouve l'aigle royal, le gypaète barbu, le bouquetin, le campagnol des neiges, le chamois, le lièvre variable, le lynx, la marmotte, l'ours ou encore le grand tétras. Tous présentent une morphologie et/ou une biologie en adéquation avec le milieu.

Sur le plan végétal, les plantes de montagne présentent des adaptations morphologiques et physiologiques pour résister au froid ou aux excès de luminosité. Celles de plus petite taille peuvent développer un appareil racinaire pivotant très développé pour s'ancrer solidement et favoriser la nutrition hydrominérale.

Cette diversité pleine de curiosités souvent insoupçonnables représente un patrimoine à la fois précieux et fragile qu'il est indispensable de connaître pour en comprendre la complexité et savoir le préserver afin de pouvoir le transmettre aux générations futures. C'est une des missions et un des enjeux de l'écotourisme qui connaît un engouement croissant. Pour cela, le rôle de pédagogie et de sensibilisation des accompagnateurs en montagne est fondamental.

Giovanni Lanzani / 123RF

Sandru / 123RF

Ewan Rossen / 123RF

123RF

LA BIODIVERSITÉ ULTRAMARINE SUR UN VOLCAN

Outre-mer, la montagne offre aussi une biodiversité variée et originale. Sur les plus de 19 000 espèces que l'on ne trouve qu'en France, 80 % se situent outre-mer. Mais c'est également là que le péril pour la faune et la flore est aussi le plus élevé (40 % contre 22 % en métropole).
Toutefois, compte tenu de son contexte insulaire, la biodiversité des trois îles d'outre-Mer comprenant des massifs de montagne (Guadeloupe, Martinique et Réunion), tous d'origine volcanique, est principalement aquatique et littorale. Les trois disposent cependant de forêts de montagne d'intérêt qui, souvent, doivent résister aux tentatives d'exploitation sauvage de leurs ressources (le mahogany en Guadeloupe et le tamarin à La Réunion) ou l'intrusion d'espèces invasives (le gecko en Martinique).
Placées sous la protection de l'Office national des forêts (ONF) en vertu du Code forestier, les forêts des trois îles sont également comprises en tout ou partie dans le périmètre d'espaces protégés. En 2007, le Parc national des Hauts de la Réunion a été créé avant de rejoindre trois ans plus tard le patrimoine naturel de l'Unesco. En Martinique, une réserve intégrale a été instituée sur la Montagne Pelée tandis que l'archipel de la Guadeloupe était reconnu dans son ensemble par l'Unesco comme réserve de biosphère depuis 1993.

Fond Gaya

Fotolia.com /123RF

123RF

SFR BUSINESS

RESTEZ CONNECTÉ À VOTRE ENTREPRISE, OÙ QUE VOUS SOYEZ.

Conférence, visioconférence, partage de fichiers, avec les solutions de Collaboration SFR Business, vos collaborateurs gagnent en mobilité et sont libres d'échanger, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, depuis n'importe quel terminal.
Découvrez toutes les solutions SFR Business pour développer l'agilité de votre entreprise : Collaboration, Sécurité, Réseau d'entreprise.

SFR BUSINESS
Votre entreprise en mode agile

SFR Business, marque de la société SFR. Rendez-vous sur sfrbusiness.fr ou auprès de votre interlocuteur commercial habituel.
SFR - Société Anonyme au capital de 3 423 265 598,40€ - 343 059 564 RCS Paris.

sfrbusiness.fr